



RCS : BAYONNE

Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00888

Numéro SIREN : 535 294 060

Nom ou dénomination : 3S+

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2017 sous le numéro de dépôt 3020



Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01102014 et clos le 30092015

Régime simplifié d'imposition ☒Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐Régime réel normal ☐Si PME innovante ☐Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐
 Adresse du service
où doit être
déposée cette
déclaration
SIE DE BAYONNE
11 RUE VAUBAN
64109 BAYONNE CEDEX

 Adresse du déclarant (quand celle-ci est
différente de l'adresse du destinataire) et/ou
adresse du siège social si elle est différente du
principal établissement :

A IDENTIFICATION

3S+
36 ALLEES DES CAMELIASIdentification du
destinataire

64600 ANGLET

651

323511

53529406000012

Insp. IFU

N° dossier

N° Siret

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale):
INFORMATIQUESi vous avez changé d'activité, cochez la case ☐Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas
de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable au taux de 15 %	32 927	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)			
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %		Autres plus-values imposables au taux de 19 %		Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %	Plus-values exonérées art. 238 quinquies
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zones franches urbaines ☐		Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐		Autres dispositifs ☐		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotés ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été
comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

- 1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
- 2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale
d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises
à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par
l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles
pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de
formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

CGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable :

- Conseil :

- CGA :

- N° d'agrément du CGA

Cabinet JOSETTE LABISTE-TASTET
Bigarra6 chemin de la Marouette
64100 BAYONNE

05.59.63.65.36

A BAYONNE

le 12012016

Signature et qualité du déclarant

M. LOUIS SIDNEY LUCIEN

GERANT



(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

3S+
30092015

H DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2015, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a teret a quaterdu CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise 3S+		36 ALLEES DES CAMELIAS		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		64600 ANGLET			
Numéro SIRET *		5 3 5 2 9 4 0 6 0 0 0 0 1 2			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *	
		Exercice N clos le 30092015		Exercice N-1 clos le	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012	
		014	499	016	499
	Immobilisations corporelles*	028	1 293	030	899
	Immobilisations financières* (1)	040	30	042	30
	Total I (5)	044	1 822	048	1 398
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	127 714	070	17 235
		072	545	074	545
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	18 326	086	18 326
	Charges constatées d'avance *	092	53	094	53
	Total II	096	146 639	098	129 404
	Total général (I + II)	110	148 461	112	129 828
PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	6 000		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	600		
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	52 490		
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	27 988		
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	87 078		
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 553		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	41 197		
	Produits constatés d'avance	174			
Total III	176	42 750			
Total général (I + II + III)		180	129 828		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	30	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2)

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise: **3S+**Néant ☐ ***A - RESULTAT COMPTABLE**

		Exercice N clos le 30092015		Exercice N-1 clos le 2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires } services *	215		214	
		217		218	106 002
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	1
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	106 004
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	22 088
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	3 137
	Rémunérations du personnel *			250	30 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	13 009
	Dotations aux amortissements *			254	204
	Dotations aux provisions			256	4 635
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	4
		260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	73 077	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	32 927
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	
		348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	4 939
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	27 988
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	27 988
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	4 939
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	
	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		989	
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		991	
	Divers* ZFA (44 quater decies)	345		344	
	Investissements outre-mer			346	
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS				352	32 927
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :				360
	RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	32 927
				372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : 3S+										Néant ☐ *	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412	499	414		416	499												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 293	474		476	1 293												
Immobilisations financières		480		482	30	484		486	30												
TOTAL		490		492	1 822	494		496	1 822												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles		500		502	499	504		506	499												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562	899	564		566	899												
TOTAL		570		572	1 398	574		576	1 398												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595													
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591															
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **3S+**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	17 235	654		656	17 235
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	17 235	684		686	17 235

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		
				780			

II DEFICITS REPORTABLES			III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
Déficits reportables	984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice	860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
Total des déficits restant à reporter	870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	5 988
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	7 021
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	9 774
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 597
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : 3S+		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01102014		et clos le : 30092015	
		Durée en nombre de mois 12	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		106 002
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		1
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144		106 004
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		19 810
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		4
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152		19 814
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	86 190
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel *	376		0
dont apprentis	657		0
dont handicapés	651		0
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		0

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|9|2|0|1|5

N° SIRET 5|3|5|2|9|4|0|6|0|0|0|0|1|2

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE 3S+

ADRESSE (voie) 36 ALLEES DES CAMELIAS

CODE POSTAL 64600

VILLE

ANGLET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	600

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LOUIS-SIDNEY Prénom(s) LUCIEN
Nom marital % de détention 66,67 Nb de parts ou actions 400
Naissance : Date 30051957 N° département 971 Commune LAMENTIN Pays FRANCE
Adresse : N° Voie 36 ALLEES DES CAMELIAS
Code postal 64600 Commune ANGLET Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique PIQUET Prénom(s) MARIE DANIELLE
Nom marital % de détention 33,33 Nb de parts ou actions 200
Naissance : Date 09051958 N° département 33 Commune LE HAILLAN Pays FRANCE
Adresse : N° 34 Voie RUE DE CHAVAILLES
Code postal 33185 Commune LE HAILLAN Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **129 828 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 106 004 euros** et un total **charges de 78 016 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 27 988 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2014** et finit le **30/09/2015**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

:

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2015
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres			499			499
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			499			499
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			1 293			1 293
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 293			1 293
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés			30			30
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			30			30
TOTAL				1 822			1 822

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2015
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres		499		499
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		499		499
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport		899		899
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		899		899
TOTAL			1 398		1 398

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2015
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients		17 235		17 235
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		17 235		17 235
TOTAL GENERAL			17 235		17 235
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			4 635		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions		30/09/2015
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients		17 235			17 235
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		17 235			17 235
TOTAL GENERAL			17 235			17 235
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			4 635			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en euros

30/09/2015

Entreprises liées

Entreprises avec un
lien de participationDettes, créances
représentées par
effets de commerce

Bilan Actif

Capital souscrit non appelé

Actif immobilisé

Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles

Avances, acomptes sur immobilisations corporelles

Participations

Créances sur participations

Prêts

Autres titres immobilisés

Autres immobilisations financières

Actif circulant

Avances, acomptes versés sur commandes

Clients et comptes rattachés

Autres créances

Capital souscrit appelé non versé

Valeurs mobilières de placement

Disponibilités

Bilan Passif

Dettes

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes envers établissements de crédits

Emprunts et dettes financières divers

Avances, acomptes reçus sur commandes

Dettes fournisseurs comptes rattachés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

ANNEXE - Élément 6.02

Réévaluations

Etat exprimé en euros

30/09/2015	Aug. brute	Aug. amortis.	Sup. amortis.	Cessions	Cumul fin. ex.	Montant fin ex.
PROV. SPEC. REEVALUATION						
Concession brevets droits similaires						
Fonds commercial						
Terrains						
Constructions						
Immobilisations Corporelles en cours						
Autres immo. Corporelles en cours						
Immobilisations Corporelles en cours						
Titres de participation						
Autres titres immobilisés						
TOTAL						
AUTRES ELEMENTS						
Concessions brevets droits similaires						
Fonds commercial						
Terrains						
Participations						
Autres titres immobilisés						
TOTAL						

ANNEXE - Élément 6.03

Frais d'établissement

30/09/2015	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

ANNEXE - Elément 6.04

Frais de recherche

Etat exprimé en euros	30/09/2015	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers					
TOTAL					
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					
Dont inscrit au compte 203 du bilan					

ANNEXE - Elément 6.05

Fonds Commercial

	30/09/2015	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		

ANNEXE - Elément 6.08

Evaluation d'éléments d'Actif

Etat exprimé en euros

30/09/2015

An Bilan

Prix marché

Approvisionnements et marchandises			
Valeurs mobilières de placement			

ANNEXE - Elément 6.09

Avances aux dirigeants

30/09/2015

TOTAL		

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/09/2015

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/09/2015

Total des Charges à payer		19 318
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		636
<i>FRS FACT. NON PARVENUES</i>	<i>636</i>	
Dettes fiscales et sociales		18 682
<i>PERS. CHARGES A PAYER</i>	<i>11 000</i>	
<i>ORG. SOC. CHARG. A PAYER</i>	<i>5 160</i>	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>2 522</i>	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/09/2015
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		53	53
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			53

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	30/09/2015
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

ANNEXE - Elément 6.13

Charges à répartir

Etat exprimé en euros	Durée amortissement ou étalement	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 30/09/2015
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Charges différées					
Frais d'acquisition des immobilisations					
Frais d'émission des emprunts					
Charges à étaler					

--

3S+
Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
Siège social : Chez Mme Marie -Pierre ZUBERIA
21, Cours du Comte de Cabarrus
64100 BAYONNE
535 294 060 RCS BAYONNE

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 JANVIER 2016

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 106 002 € contre 92 205 € en 2014 , soit une augmentation de 15%.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2015, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2015 sont les suivants :

La société souhaite fidéliser sa clientèle et continuer à la développer notamment en Outre-Mer.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015, le chiffre d'affaires s'est élevé à 106 002 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 euro.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 22 088 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 137 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 30 000 euros.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 13 009 euros.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 204 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 4 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 73 077 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 32 927 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 0 euros, il s'établit à 32 927 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 0 euros,
- de l'impôt sur les sociétés de 4 939 euros,

le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2015 se solde par un bénéfice de 27 988 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 27 987.71 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	27 987.71 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élèvera ainsi à 80 478.17 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à BAYONNE
Le 11 janvier 2016

LA GERANCE



3S+
Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
Siège social : Chez Mme Marie -Pierre ZUBERIA
21, Cours du Comte de Cabarrus
64100 BAYONNE
535 294 060 RCS BAYONNE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 JANVIER 2016

L'an deux mille seize,

Le 11 janvier,

A 14 heures

Les associés de la société 3S+, société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros, divisé en 600 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, Chez Mme Marie -Pierre ZUBERIA
21, Cours du Comte de Cabarrus 64100 BAYONNE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Gabin, Lucien LOUIS-SIDNEY, propriétaire de 400 parts sociales
Madame Marie Danielle PIQUET, propriétaire de 200 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gabin, Lucien LOUIS-SIDNEY, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

LS ADL

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2015,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

LS ADR

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 27 987.71 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	27 987.71 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élèvera ainsi à 80 478.17 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

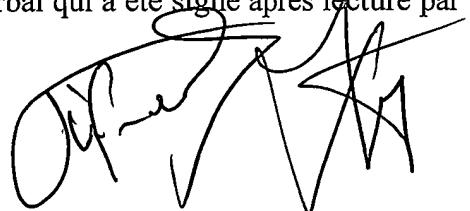
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

LS AD2



3S+
Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
Siège social : Chez Mme Marie -Pierre ZUBERIA
21, Cours du Comte de Cabarrus
64100 BAYONNE
535 294 060 RCS BAYONNE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 11 JANVIER 2016

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2015.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 27 987.71 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	27 987.71 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élèvera ainsi à 80 478.17 euros.

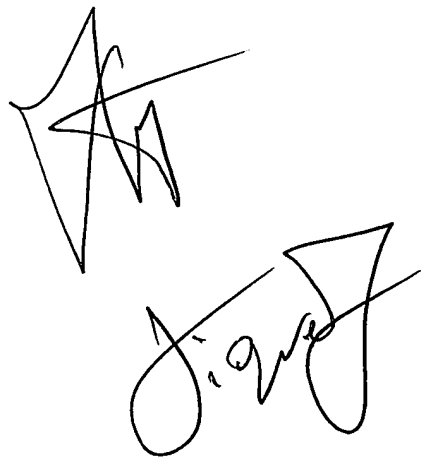
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LS ADP

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

LS ADR

3S+
Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
Siège social : Chez Mme Marie -Pierre ZUBERIA
21, Cours du Comte de Cabarrus
64100 BAYONNE
535 294 060 RCS BAYONNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 JANVIER 2016

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2015

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 27 987.71 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	27 987.71 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élèvera ainsi à 80 478.17 euros.

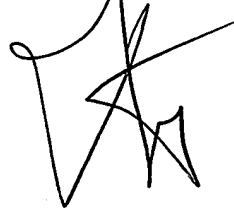
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 janvier 2016

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



SARL 3S+
Société à responsabilité limitée
Au capital de 6 000 €

Siège social : Chez Mme Marie-Pierre ZUBIERA
21 , cours du Comte de Cabarrus
64 100 BAYONNE

RCS Bayonne n° 535 294 060

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU

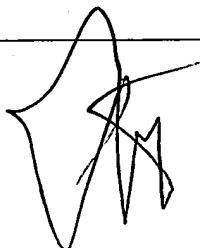
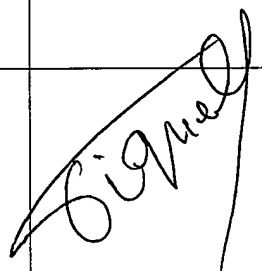
11 janvier 2016

FEUILLE DE PRESENCE

UTILISATION DES COLONNES DE LA FEUILLE DE PRESENCE

- 1) Dans chaque case, indiquer en A l'identité de l'associé, éventuellement en M celle de son mandataire.**
- 2) Indiquer le nombre de parts de chaque associé en face de son nom.**
- 3) Incrire respectivement le nombre de parts de chaque associé ; en face de son nom s'il est présent, en face du nom du mandataire s'il est représenté.**
- 4) L'associé ou le mandataire signe en face de son nom.**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

	NOM, Prénom usuel Ou Dénomination, Siège social Des associés et Mandataires (1)	Nombre de parts		Signature
		(2)	(3)	
A-	M. LOUIS SIDNEY Lucien	400		
M-				
A-	Danielle Piquet	200		
M-				
A-				
M-				
A-				
M-				
TOTAUX		600		

La présente feuille de présence arrêtée à2..... associés présents ou représentés, détenant600..... parts sociales sur un total de 600..... parts.

A Bayonne, le 11 janvier 2016
Le président

3S+
Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
Siège social : Chez Mme Marie -Pierre ZUBERIA
21, Cours du Comte de Cabarrus
64100 BAYONNE
535 294 060 RCS BAYONNE

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 JANVIER 2016

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

La rémunération du gérant, M. Louis Sidney Gabin Lucien s'est élevée à 30 000 €.
La société a déduit de ses résultats et réglé les charges sociales obligatoires et facultatives pour un montant de 13 008.57 €.

Fait à BAYONNE
Le 11 janvier 2016

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

SARL 3S+
Chez Mme Marie-Pierre ZUBERIA
21 Cours du comte de Cabarrus
64100 BAYONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
1, avenue Anne de Neubourg
64115 BAYONNE CEDEX

24 MAI 2017

Bayonne, le 18 avril 2017

N° Siret : 53529406000012

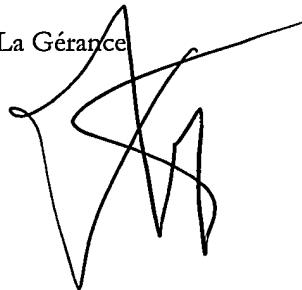
Madame, Monsieur,

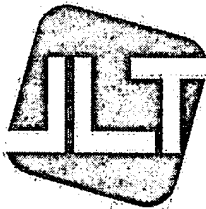
Veillez trouver ci-joint les documents suivants :

- 2 Bilans
- 2 Annexes
- 2 Procès-verbaux des AGO
- 2 Rapports de gestion
- 2 Rapports spéciaux
- 1 Chèque de 90.96 €

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

La Gérance





Cabinet
Josette Labiste-Tastet
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes

19 JUIN 2017

Greffe du tribunal de commerce de Bayonne
A l'attention de Nadia
1 Avenue Anne de Neubourg
64115 BAYONNE CEDEX

Bayonne, le 15/06/2017

Objet : règlement pénalités de retard SARL 3S+

Madame, suite à votre appel téléphonique concernant l'injonction de faire dont notre client, la SARL 3S+ faisait l'objet, veuillez trouver ci-joint un chèque en règlement des pénalités.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

CABINET J. LABISTE TASTET



Bigarraena
6, chemin de la Marouette
64100 BAYONNE
Tél: 05 59 63 65 36
Fax 05 59 63 96 40
mail: jlt@cabinet-tastet.com

S.A.R.L. au Capital de 8000 - RCS Bayonne : 477994966 - Ape : 6920Z
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Bordeaux

